

Médiation, communication, échange, énonciation : sémiose, où es-tu ?

Jacques FONTANILLE
CeReS, Université de Limoges
Institut Universitaire de France



Introduction

Tous les commentateurs du concept de médiation commencent de la même manière depuis une dizaine d'années : le concept de « médiation » connaît actuellement une vogue impressionnante et une diffusion dont l'extension semble pour l'heure sans limites. Et ils continuent en cherchant, en général en vain, une ligne directrice si ce n'est un sens commun en parcourant la multiplicité des usages, des domaines et des définitions : médiations sociale, politique, médiatique, culturelle, parentale, économique, symbolique ; méta-médiations philosophiques, anthropologiques, sémiotiques, etc., où chacun s'ingénie à ajouter de nouvelles dimensions. La médiation serait-elle le catalyseur des rêveries (ou des délires) épistémologiques ?

1. Le projet

Dans le domaine propre de la sémiotique/sémiologie, on en vient à parler tout aussi bien de la communication comme médiation entre acteurs, de l'énonciation comme médiation entre l'expérience et la production sémiotique, voire de la proprioception comme médiation entre l'expression et le contenu dans la sémiose, sans compter la médiation entre les contraires, qui était au cœur de la formule canonique du mythe chez Lévi-Strauss, et qui a été reformulée par Greimas comme « terme complexe » du carré sémiotique. Et du côté des pratiques, l'anthropologie de la nature présente elle aussi les schèmes intégrateurs de la pratique comme des médiations, sans toutefois préciser entre quoi et quoi ! « Médiation » apparaît ainsi chaque fois qu'on hésite à préciser la nature d'une relation, et notamment quand on a le sentiment d'avoir affaire à des pseudo-communications sans information, ou à des échanges et des interactions sans transfert d'objet.

Il paraît donc utile de confronter cette notion englobante et un peu passe-partout à quelques autres plus spécifiques (communication, échange, énonciation, interaction). Concernant la communication, par exemple, de nombreuses études concluent sur le fait que la médiation pourrait être *soit une modalité particulière de la communication* (une sorte de communication

assistée par un dispositif tiers, qui ne serait pas déjà prévu dans le schéma de la communication de Jakobson) *soit le milieu, de préférence facilitateur*, au sein duquel la communication pourrait avoir lieu. Ce serait en quelque sorte la septième fonction de la communication.

En étendant ce type de confrontation à d'autres concepts, on peut chercher à évaluer autant que possible ce que l'on gagne et ce que l'on perd à leur substituer le concept de médiation, ou à la faire intervenir, comme pour la communication, soit comme modalité particulière de chacun d'eux, soit comme « milieu » qui en constitue les conditions préalables.

Mais, en parallèle, on peut aussi s'interroger sur ce que révèle, sous la forme d'un mouvement profond ou superficiel de la recherche collective, cette récente prééminence de la médiation. On peut notamment faire l'hypothèse que c'est au niveau du processus de la sémiologie, conçue non pas comme une relation strictement formelle et structurale, mais comme une pratique fondamentale de surpassement des différences constitutives de l'immanence, que l'apport du concept de médiation pourrait être utile, notamment parce qu'il permet de redéployer toute la diversité des sémiologies. Comme on le verra, et pour résister à la banalisation outrancière du concept de médiation (par exemple en posant comme *a priori* que toutes les sémiologies résultent d'une médiation entre le monde tel qu'il est appréhendé et les langages quels qu'ils soient), *la médiation sera réservée à la production d'un type de sémiologie*, parmi d'autres, et en contraste avec les autres. Il est à noter, à cet égard, que l'intérêt pour la sémiologie constitue paradoxalement pour la sémiotique d'inspiration greimassienne et structurale un déplacement et un renouvellement du projet scientifique. Cette sémiotique, en effet, s'est massivement investie, pendant quarante ans, dans l'élaboration du système des contenus, et très peu dans l'étude des différents processus de la sémiologie.

2. L'hypothèse

L'hypothèse qui suit est le résultat de la mise en œuvre du projet : en parcourant les différents usages de la médiation, en la confrontant à plusieurs concepts proches, un principe général est apparu : c'est l'hypothèse de *la transition entre des formes de vie*. Sans entrer dans le détail technique de la définition de ce qu'on appelle ici « formes de vie », il suffira de rappeler qu'il s'agit de la forme la plus englobante des sémiologies, celle qui comprend et détermine toutes les autres. Dire que la médiation implique une *transition entre des formes de vie*, c'est donc faire l'hypothèse que, pour traiter une difficulté à un niveau donné de sémiologie (textuelle, médiatique, pratique, ou autre), la médiation ouvre une solution à un niveau plus englobant.

La dissémination de la notion de médiation et de la configuration qui la déploie, au sein d'un grand nombre de situations mettant en jeu des relations entre des existants, entre des rôles sociaux, au lieu d'apparaître seulement comme une difficulté terminologique (une polysémie fâcheuse) ou un risque de confusion conceptuelle, peut donc au contraire être considérée comme le symptôme d'une réorganisation sémiotique de ces relations entre existants, au sein d'un collectif bien identifié. En conséquence, la médiation serait le titre d'un problème que l'on pourrait circonscrire dans une perspective sémio-anthropologique.

Si la médiation semble concerner, simultanément ou successivement, à la fois le droit et l'ensemble des droits et devoirs de chacun, l'économie et l'ensemble des situations d'échanges, la politique, la communication, etc., ce serait en quelque sorte en raison de sa nature sémiotique profonde et transversale. Mais il s'agirait d'une transversalité opérative et relationnelle, et non surplombante et transcendante. La médiation opère entre le droit, l'économie, la politique et la communication, et pas « au-dessus ». Cette précaution de

principe permet alors de poser une hypothèse concernant le principe syntagmatique qui anime toute forme de médiation.

Un bref détour par la théorie des modes d'existence de Bruno Latour facilitera la formulation de cette hypothèse. Latour distingue (Latour 2012) une série de modes d'existence (entre autres, et sommairement rappelés : droit, science, économie, politique, religion, etc.) ; chacun de ces modes est caractérisé par des conditions axiologiques, processuelles, et énonciatives ; chacun de ces modes peut être choisi comme mode dominant et identitaire par telle ou telle partie du collectif (il est alors constitué en ethos de ce groupe, et régit le choix de ses « formes de vie »). Ceci étant posé, les conditions de fonctionnement de ces modes peuvent ne pas être entièrement satisfaites, et des accidents entravent ou compromettent la persistance du collectif (ce sont des « hiatus », dit Latour) ; il faut alors mettre en œuvre, selon Latour, des « passes » pour traiter ces hiatus. Ces passes sont, par définition, des *médiations*, et la plupart de ces médiations consistent à exploiter le fonctionnement ou les propriétés d'un autre mode d'existence pour traiter les accidents du mode d'existence auquel le collectif s'identifie.

L'hypothèse de travail proposée conduit à considérer la médiation, pour qu'elle soit une opération proprement sémiotique portant sur les transformations des sémioses, comme une transition entre modes d'existence collectifs, en général, et entre formes de vie, plus particulièrement.

Dès lors, la vogue actuelle du concept de médiation témoignerait d'un renouveau du questionnement sur les sémioses qui adviennent dans la communication, dans l'échange, dans l'interaction ou dans l'énonciation. Mais au cœur de ce renouveau, comme on n'envisage que très rarement de médiation négative, la médiation pourrait être soupçonnée de jouer un rôle et d'impliquer un biais *idéologique*, susceptible d'infléchir tous les concepts associés : à savoir la prééminence de l'accord sur le désaccord, de l'harmonie sur la disharmonie, de la continuité sur la discontinuité, du passage sur le hiatus, ou de l'équivalence sur la différence. Tous les auteurs le soulignent : la médiation conserve toujours, de son origine comme pratique sociale, un certain parfum d'irénisme politique.

1. Une opération structurale ?

Dans son article « La médiation : la communication en procès ? » (Davallon 2003), Jean Davallon montrait, il y a déjà douze ans, notamment que : « [...] dès qu'elle est contextualisée, dès lors qu'elle est située, la définition qui paraissait pouvoir faire consensus éclate pour désigner des réalités très différentes. » Il évoque même :

une notion qui offre la facilité d'étiqueter des phénomènes, des actions ou des choses, mais présente l'inconvénient de se dérober dès que l'on entend la définir en tant que concept opératoire – c'est-à-dire, au fond, permettre d'étiqueter sans donner la possibilité ni de décrire, ni de définir. (Davallon 2003, p. 38)

Pour nous inquiéter un peu plus, on peut rappeler qu'en bas latin, le *mediator* est un entremetteur, celui qui facilite la rencontre et l'union de ceux et celles qui n'y parviendraient apparemment pas sans son entremise. Le mot latin *mediator* est lui-même dérivé de *medius*, 'celui qui est au milieu', formé sur la racine *med-*, qui se trouve d'un bout à l'autre du domaine indo-européen, au sens de 'penser, réfléchir'. On pourrait en déduire que ce qui est au milieu présuppose l'existence de ce qui est de part et d'autre de ce milieu. Mais les avatars successifs du mot médiation incitent à plus de prudence : en ancien français, par exemple, « médiation », signifie d'abord « division », avant de prendre peu à peu (au XVI^e siècle) sa

valeur moderne de « ce qui permet de concilier ».

« Être au milieu », en effet, d'un point de vue topologique, consiste soit à séparer, soit à réunir, et probablement les deux à la fois : l'épée qui sépare les amants courtois étendus sur une même couche les sépare évidemment, d'un point de vue pratique, mais elle est aussi le signe qui les réunit, symboliquement. *En bref, poser une médiation, c'est à la fois poser une dualité et une interdépendance, et présenter l'ensemble comme une opération complexe : division & réunion.* C'est le principe de la différence structurale (un axe sémantique en commun, et des directions opposées), de toutes les dualités structurales (signifiant / signifié, diachronie / synchronie, etc.). Parler de médiation quand il s'agit seulement d'une différence structurale saisie sous le point de vue opératif, c'est soit une manière de substituer au style académique du structuralisme (*low trend*) un autre style académique (*main trend*), soit laisser entendre que « c'est plus compliqué que ça en a l'air ». Donc « médiation », même sous cet éclairage structural, reste toujours le titre du problème à traiter, et pas encore la solution.

Les opérations topologiques qui produisent la médiation sont nécessairement ordonnées : dans la séquence canonique, il faut d'abord séparer pour pouvoir ensuite réunir ; en tant que suite opérative, la médiation présuppose la division, pose la non-division, et implique à terme la réunion. Du strict point de vue de la description de la différence structurale, la séquence est toutefois différente : division / interdépendance / opposition : sous cet éclairage, la différence structurale, en somme, serait une médiation qui aurait mal tourné : elle aboutit à l'opposition au lieu de la réunion (d'où le soupçon de biais idéologique qui pèse sur le concept de médiation).

Cette propriété topologique est généralisable : il ne sert de rien de vouloir faire une médiation entre un acheteur de machine à café et une mère divorcée ; il vaut mieux opérer soit entre un acheteur et un vendeur de machine à café, soit entre un père et une mère divorcés. Les exemples sont toujours triviaux, mais parfois suggestifs : sur quoi peut jouer ici la médiation, sinon sur l'isotopie et ses conditions de persistance ? la médiation va replacer la controverse entre acheteur et vendeur, ou entre père et mère, dans la perspective qui les unit en quelque sorte malgré eux, sans laquelle il n'y aurait jamais eu de controverse : les principes et les règles de l'échange marchand d'un côté, et ceux de l'union matrimoniale de l'autre, et cela dans le temps et dans l'espace, l'espace-temps de l'extension et de la persistance de l'isotopie.

Et c'est sur ce point que les conceptions peuvent diverger, puisqu'on peut faire porter l'accent aussi bien sur la séparation des rôles, des positions ou des directions, que sur leur « milieu » commun. C'est aussi sur ce point que l'hypothèse tensive s'écarte de la conception classique de la différence structurale, en la complétant : elle commence d'abord par mettre en lumière les mécanismes de l'interdépendance (l'existence de corrélations entre deux dimensions graduelles), avant de préciser comment ils engendrent des tensions et des directions opposées (des corrélations directes ou inverses). À ce point, et au niveau des structures élémentaires, la médiation peut être décrite suivant la séquence tensive et dynamique : *interdépendance > tensions > inversion des tensions > différence.*

2. Un détour par la médiation sociale et juridique

La *médiation* est devenue au XX^e siècle une pratique ou même un métier qui consiste à intervenir en tiers pour faciliter un processus. Ce tiers doit être neutre, indépendant et impartial : on doit comprendre par là qu'il ne doit avoir « partie liée » avec aucun des acteurs et rôles en présence. La médiation sociale propose un éclairage simple et utile de la différence avec la communication : toutes les conditions de la communication peuvent être en place, et

pourtant il faut ajouter du « lien social », replonger cette communication dans son milieu (une sorte d'immersion dans l'isotopie de référence), pour qu'elle fonctionne de manière optimale. L'hypothèse sous-jacente serait donc celle d'une fragilité intrinsèque du lien social, et d'une possible discontinuité de ce lien avec son « milieu » facilitateur. Le « milieu » en question serait en quelque sorte l'espace des conditions de régulation et de réussite (Latour dirait « des conditions de félicité ») de la pratique sociale en cours.

L'usage juridique de la médiation sociale est particulièrement révélateur sur ce point. En effet, elle est définie, en cas de conflit, comme *une alternative à une décision de justice*. En France, une ordonnance n° 2011-1540 du 16 novembre 2011 a été prise en application de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Elle porte transposition de la directive (n° 2008/52/CE) du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale. Le rapport qui accompagne l'ordonnance propose la définition suivante :

La médiation [...] s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige. (Ordonnance 2011, article 21)

Il est donc faux de dire que pour faire médiation il suffit de s'en remettre à un tiers : le juge et le tribunal sont aussi des tiers. Le juge et le tribunal proposent eux aussi une solution qui mettra les parties « en accord », nécessairement. Toutefois, le juge et le tribunal ne se placent pas « au milieu » ou « entre » les parties, mais au-dessus. Et surtout, le juge et le tribunal mettent un terme à la relation isotopique qui unissait les parties. Dès lors, on comprend que la médiation ne consiste pas à réunir ce qui est séparé, puisque les parties séparées étaient déjà unies par une même isotopie, mais à réactualiser et prolonger ce lien isotopique, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé, non pas en référence à une décision ou un principe transcendant, mais précisément en raison de ce lien maintenu et optimisé. À ce point, une nouvelle dimension semble inhérente à la médiation : *l'espace-temps du lien*.

La médiation non seulement actualise une dualité sur le fond d'une interdépendance, mais inscrit les deux à la fois dans le temps : faire médiation, c'est faire en sorte que le « milieu » commun à deux parties persiste au-delà de leur différence ou de leur dissensus, et jusqu'à ce qu'une solution soit adoptée. Ce « milieu commun » (l'isotopie et les propriétés thématiques et modales associées) a été virtualisé par l'intensité d'un conflit, et la médiation consiste à le réactualiser à nouveau en vue de la résolution de ce même conflit, l'ensemble du processus étant déployé dans le temps social.

En outre, dans son usage juridique, la médiation ouvre une alternative et conduit à un choix entre deux principes différents de l'existence collective, et donc entre deux formes de vie, à un moment où une interaction sociale est dans l'impasse, par défaut d'une forme de vie commune : d'un côté la résolution par l'application transcendante du droit (c'est la justice qui tranche : on passe dans le mode d'existence juridique), de l'autre côté la résolution « à l'amiable », par l'actualisation d'une isotopie et l'adoption d'une règle, éventuellement *ad hoc* et inventées, qui permettent le partage d'une même forme de vie, dans un autre mode d'existence que celui de l'exercice de la justice.

Les dysfonctionnements de la médiation sont tout aussi révélateurs. Une spécialiste de la médiation socio-économique, Marinka Schillings, identifie deux cas (Schillings 2010, p. 46) :

- l'une des parties est de mauvaise foi, cherche uniquement à gagner du temps et n'a en réalité aucune intention de trouver une solution au litige ;
- l'une des parties est incapable de comprendre le point de vue de l'autre, quelle qu'en

soit la raison (culturelle, psychique, institutionnelle, etc.).

Le rapprochement des deux cas montre que les deux parties doivent au moins être semblables sous quelque rapport, et ce rapport est l'une des conditions pour la constitution de l'isotopie commune. Cette similitude se traduit de deux manières : (i) sous ce rapport qu'ils ont en commun, ils ont le même but, mais sous des formes provisoirement incompatibles, et (ii) sous ce rapport, ils sont en mesure de concevoir l'ensemble du scénario qu'ils ont à résoudre, et donc à la fois leur propre rôle et celui de l'autre partie, et donc d'adopter tous les points de vue induits par ces deux rôles. Le premier dysfonctionnement repose sur une exploitation tactique du temps. Le second dysfonctionnement repose sur une incapacité à se représenter l'ensemble du processus déployé dans le temps social. En somme, la médiation actualise une sorte d'égalité et de réversibilité des statuts et des buts, qui s'enracinent dans l'isotopie commune.

À titre de bilan provisoire :

- la médiation sépare et réunit dans le même acte,
- la médiation procure le sens de la différence en actualisant le « au nom de quoi » il y a différence, c'est-à-dire dans la plupart des cas, l'isotopie d'une pratique,
- la médiation assure la persistance et l'optimisation du lien social ou interindividuel, et la prolongation ou l'invention d'une isotopie, et à ce titre, implique un quantum de temps opératif et élastique.
- la médiation actualise un principe de similitude-égalité-réversibilité fondé sur le lien social et son isotopie thématique.

3. La communication et la médiation

3.1. La médiation plonge la communication dans les aléas et dans le temps

Admettons cette définition générale, qui applique à la communication ce qu'on a pu retenir de la médiation sociale : la médiation peut se définir comme un procédé particulier d'optimisation de la communication qui utilise un ou plusieurs intermédiaires techniques et/ou humains à des fins de transmission sociale et culturelle ; pour cela, la médiation doit fournir les « clés » d'interprétation de ce qui est transmis. Observons le déplacement : il faut ajouter en même temps qu'un intermédiaire – des personnes et/ou des dispositifs techniques – deux dimensions qui n'étaient pas prévues dans la communication elle-même : (1) la transmission, et (2) une certaine densité problématique qui compromet l'accès à ce qui est communiqué, et qui oblige à des séries de codages-transcodages. Plus l'espace-temps s'étend, plus l'accès sémiotique est difficile, plus la médiation est indispensable, et plus elle diffère de la communication.

La *médiation* est donc tout autre chose que la *communication* :

- elle se déploie nécessairement, en tant que transmission, dans une extension spatio-temporelle, souvent dans le temps long, et ce temps n'est donc pas seulement interindividuel mais globalement collectif,
- elle n'est pas réciproque, mais indéfiniment transitive, entre des instances qui sont disjointes dans le temps et/ou l'espace,
- elle prend donc la forme d'un processus dont la propriété principale est d'être persistant, pour être efficient, et qui est d'autant plus menacé que la durée de persistance est longue.

3.2. La médiation comme « ligne de fuite » de la communication

Jean Davallon (Davallon 2003, p. 48) a mis en évidence une constante particulièrement intéressante dans les définitions les plus sophistiquées de la médiation chez les spécialistes de l'information et communication : l'apparition d'une « ligne de fuite » dans la communication. Il remarque notamment, ce qui est de bon sens, que le rôle d'intermédiaire est destiné à faciliter la communication, ce qui présuppose qu'elle peut être difficile ou compromise, et ce qui implique que la médiation est censée favoriser le passage à un meilleur fonctionnement. En ce sens, poser une médiation dans la communication est un aveu, soit de faiblesse, soit de conflictualité de cette dernière. Associer la médiation à la communication, pour autant que ce ne soit pas une variante stylistique ou une complaisance terminologique, c'est nécessairement impliquer une structure polémique et un potentiel déceptif dans le processus de communication.

Il précise ensuite :

Si la forme de cet élément varie considérablement d'un auteur à l'autre, en revanche, l'action de cet élément semble posséder quatre caractéristiques. (i) Cette action produit toujours plus ou moins un "effet" sur le destinataire de la communication : il va accéder, apprendre, passer, etc. [...] (ii) L'objet, l'acteur ou la situation de départ subit une modification du fait qu'il est intégré dans un autre contexte. Par exemple, l'objet technique mis en contexte d'usage fonctionne différemment du fait de la médiation, même s'il n'est pas transformé en tant que tel. [...] (iii) L'opérateur de l'action (l'élément tiers en tant que médiateur) est certes tantôt action humaine, tantôt objectivé sous forme de dispositif, tantôt les deux, mais quoi qu'il en soit, il y a presque toujours débat sur sa forme et sa nature. (iv) L'action de l'élément tiers a toujours un impact sur l'environnement (le plus souvent l'environnement social) dans lequel elle se situe. (Davallon 2003, p. 43)

Par conséquent, la médiation transforme à la fois les compétences et l'identité de celui qui en est le destinataire, ainsi que la signification à la fois de 'ce qui est transmis' et de la situation dans laquelle 'ce qui est transmis' est reçu. Ces propriétés sont prévisibles dès lors que la communication n'est plus seulement considérée comme transfert d'information et interaction entre deux pôles actantiels, mais comme *transmission dans un milieu résistant / opposant / facilitateur*. La médiation communicationnelle n'est donc pas seulement une facilitation en situation difficile : elle produit quelque chose qui n'était pas au départ en jeu dans la communication, des axiologies différentes, d'autres compétences, des options interprétatives nouvelles, etc. En somme, un autre plan de pertinence, englobant et déterminant le plan de pertinence originel. *La résistance opposée à la communication implique une reconfiguration complète de la situation d'interaction, qui rend alors possible sa persistance sous forme de médiation*. Nous verrons que cette transformation peut globalement être comprise comme une *transition entre formes de vie*.

Davallon en conclut que la médiation se construit autour d'un *point de fuite* – appelé extériorité, neutre, négatif, symbolique, c'est selon – qui intervient dans le processus de communication sans que ceux qui y participent puissent avoir prise sur lui. (Davallon 2003, p. 48)

Bilan complété et cumulé :

- la médiation sépare et réunit dans le même acte ; elle est un aveu de polémique,
- la médiation procure le sens de la différence en actualisant le « au nom de quoi » il y a différence, c'est-à-dire dans la plupart des cas, l'isotopie ; ce « au nom de quoi » constitue le milieu tiers au sein duquel la communication se transforme en transmission,

- la médiation assure la persistance et l'optimisation du lien social et la prolongation de l'isotopie ; elle inscrit le lien social dans le temps, et soutient la persistance de ce lien dans le temps,
- la médiation actualise un principe de similitude-égalité-réversibilité fondé sur le lien et l'isotopie sociale, et pour cela, transforme l'ensemble de la situation initiale et des compétences et valeurs du destinataire pour qu'elles soient cohérentes avec la nature de ce qui est transmis.
- Cette transformation s'apparente à une transition de formes de vie, qu'il conviendra d'articuler avec la théorie de l'événement telle que la propose Claude Zilberberg.

4. L'énonciation et la médiation

On peut distinguer aujourd'hui trois conceptions différentes et complémentaires de l'énonciation :

1. *L'énonciation comme acte de langage* (dans le sens de la philosophie analytique, via Benveniste), comme acte spécifique, parmi tous les autres types d'actes, et susceptible d'être manifesté et exprimé, sous des conditions particulières, dans la production de l'énoncé, voire intégré dans le système de la langue elle-même. C'est la version retenue par Greimas et Courtés dans leur *Dictionnaire*.

2. *L'énonciation comme instance où se réalise la manifestation sémiotique*, et où sont réunies les manifestations respectives de l'expression et du contenu. Du point de vue de la sémiotique greimassienne, cette énonciation-là comprend d'abord l'interruption du parcours génératif en vue de la manifestation (et de la textualisation dans le cas d'une sémiose textuelle) de ce qui a été ainsi sélectionné, et ensuite la réunion entre expression et contenu. L'énonciation est de ce fait la description de la sémiose comme processus (et non comme résultat).

3. *L'énonciation comme processus pratique* permettant la transposition d'une expérience en une sémiotique-objet : elle peut être analysée en plusieurs phases, notamment l'exploration sensible et cognitive de l'expérience, sa transduction (codage, décodage et recodage) en vue d'une manifestation sémiotique, et, pour finir, la réalisation, et le choix d'un mode d'expression (verbalisation pour le texte littéraire, visualisation pour l'image, figuration anthropologique pour les modes d'identification sociale, mises en scène, en spectacle ou en rituel, pour la transmission des expériences collectives, etc.).

Les deux dernières sont très proches : l'une (2.) insiste sur le franchissement des modes d'existence (du système virtuel à la manifestation réalisée, en passant par les phases d'actualisation et de potentialisation), et c'est le concept de *praxis énonciative* qui rendra compte de ce parcours existentiel ; l'autre (3.) insiste sur les conversions de statut entre l'expérience originare et la forme sémiotique qui permettra de la faire partager à autrui : la manifestation est elle aussi une « conversion », car elle doit assurer l'isomorphie au moins provisoire du plan de l'expression et du plan du contenu.

La première (1.) n'est guère compatible avec le concept de médiation. Si on voulait faire en sorte qu'elle le soit, cela reviendrait à la transformer en l'une des deux autres : mettre en rapport l'acte de langage avec le parcours génératif, avec le processus de manifestation, avec le parcours des modes d'existence ou avec le parcours de reconversion de l'expérience.

Les deux suivantes sont parfaitement compatibles avec la médiation, à ceci près – et ce n'est pas rien – que ces conceptions de l'énonciation semblent se suffire d'une instance d'énonciation « solitaire » et hors du temps : hors de l'espace-temps du lien social. La praxis énonciative, tout comme la séquence de reconversion de l'expérience, sont aisément

inscriptibles dans le temps, mais sans effet notable sur leur principe de fonctionnement, et donc avec une pertinence insuffisante : peu importe en effet que ce temps-là soit instantané, de très long terme, continu ou périodique. C'est probablement en raison de l'absence d'une instance d'interprétation, voire de médiation, que la projection dans le temps ne suffit pas à « temporaliser » ces énonciations-là.

En bref, la notion d'énonciation, même redéfinie à la lumière des modes d'existence ou à celle de la sémiotique des pratiques, gagnerait beaucoup à être enrichie par certaines propriétés de la médiation, et notamment celles qui sont propres aux processus de transmission (cf. supra) et qui impliquent l'espace-temps du lien social.

5. L'échange et la médiation

La communication est l'une des formes de l'échange, et même pour Lévi-Strauss ces deux notions se confondent : il parle en effet aussi bien de communication que d'échange des biens, des femmes et des symboles. Mais s'il procède ainsi, c'est parce qu'en tant qu'anthropologue, il ne peut imaginer la communication autrement que plongée dans le milieu des échanges collectifs généralisés, et constitutive du lien social. Les différentes conceptions de la médiation accordent peu de place à la question de l'échange social. En revanche, les travaux socio-anthropologiques consacrés à la transmission (des biens, des rôles, des valeurs, etc.) font clairement appel à la dialectique de l'échange telle qu'elle a été établie par Mauss. Et l'anthropologie de la nature dépasse tout cela en construisant un modèle des « schèmes intégrateurs des pratiques de relation ».

Greimas lui-même évoque souvent la question de l'échange, notamment pour donner corps à la question du transfert des valeurs dans les transformations narratives décrites en termes de jonction. Mais il accorde peu de place à la dimension temporelle et sociale de ces échanges, à l'exception de son analyse de l'avarice, où le moment de « rétention » des biens, inhabituellement prolongé par la passion, révèle une étroite corrélation entre la valeur, sa circulation dans l'espace social, le temps et l'affect ; mais il dépasse alors la seule jonction, et décrit un processus tensif, où l'évolution des valeurs est solidaire de celle du temps du procès. Revenons à Marcel Mauss.

Conformément à la conception qu'il a établie (Mauss 1971), la séquence de l'échange se compose du don, de la dette et du contre-don, le tout étant réglé par le temps social : l'équivalence (la mesure de la valeur) entre le don, la dette et le contre-don sont en effet strictement fonction des délais impartis à chacune des étapes de la séquence, et ces délais dépendent à la fois des règles du groupe social ou de la collectivité toute entière, de la nature du don, et des relations et conventions existant entre les partenaires, voire des négociations qui leur permettent de les adapter au cours de l'échange.

Ce type syntagmatique implique deux conditions :

1. la condition temporelle : c'est le délai de retour du contre-don qui lui confère sa valeur et par conséquent qui décide du moment de la réussite de la séquence (le contre-don et son délai devenant l'expression de la valeur du don), et,

2. en relation avec le point précédent, le transfert de valeurs traverse une phase d'incertitudes et de négociations intermédiaires, dont dépendent à la fois l'acceptation du don et de la dette, et le retour du contre-don. Le « délai » du contre-don est donc aussi celui des tractations (acceptation / assomption de la valeur).

La phase critique est donc celle qui est ouverte par la « dette » et qui est close (dans le meilleur des cas) par le contre-don : sa reconnaissance, l'appréciation ou la dépréciation de sa valeur en fonction du délai de retour du contre-don, les éventuelles négociations, et toutes les

passions de l'échange sont situées dans ce laps de temps. Les tractations et les tensions portent nécessairement sur la valeur de la valeur, sur les conditions axiologiques qui encadrent l'échange. L'expression de ces conditions axiologiques est précisément le tempo et les seuils socialement définis pour ce tempo : le contre-don arrive donc trop vite, trop tôt, trop lentement, trop tard, à bonne vitesse, juste à temps. Attentes satisfaites, prises en défaut, frustrées ; surprises, déceptions, impatiences, découragement, offenses, susceptibilité, honneur bafoué : ce sont autant d'effets passionnels de cette délicate gestion temporelle de la phase critique.

Ces conditions axiologiques impliquent l'existence d'un référentiel qui statue sur le « juste tempo », sur la manière de gérer le délai sans rompre le lien social, sur les marges de manœuvre et de négociation, sur les compensations et la réévaluation du contre-don. Les banquiers en font profession : ce sont des contrats de prêts qui règlent toutes ces questions, notamment le déploiement dans le temps, le respect des délais et du tempo, et les éventuelles négociations des échéances. L'existence d'un tel référentiel dispense en général de médiation, ou en tient lieu. Mais dans la plupart des autres situations, et notamment dans celles qui nous occupent, nous sémioticiens, le référentiel a un statut beaucoup moins formel, et il peut même être inventé pour chaque nouvel échange, voire inventé et négocié en cours d'échange. L'objectif est de parvenir à une sémiose, nous l'avons déjà suggéré : le contre-don associé au juste tempo doit pouvoir être l'expression, en fin de processus, de la valeur du don initial, en accord entre les deux parties. Si le contre-don peut être considéré comme l'expression dont le don est le contenu, alors il faut intégrer dans cette sémiose le dispositif de médiation, le délai et les négociations éventuelles qu'il a permis de conduire.

La sémiose « don/contre-don » doit donc elle-même être intégrée à une sémiose plus générale, englobante, où sont définies les conditions de déroulement et de réussite d'un échange acceptable, c'est-à-dire d'une sémiose finalement réussie. *Cette sémiose plus générale est celle des formes de vie.* En bref, ce qui se discute pendant le délai de retour du contre-don, c'est aussi une transition entre formes de vie. Car on n'y met pas directement en jeu les contenus de valeurs, mais bien la valeur des valeurs, et les conditions de réalisation de la sémiose. Et c'est aussi la raison pour laquelle ce qui motive les tractations et confrontations dans cette phase critique, ce n'est pas tant l'attachement à l'objet du don ou la conformité du contre-don, que l'éthos des partenaires, leur honneur, leur position et leur rôle dans la collectivité, le respect ou la dégradation de leur identité symbolique : autant de figures et de configurations qui n'appartiennent pas en propre à la pratique d'échange, mais à la forme de vie qui la subsume.

La forme syntagmatique qui produit la sémiose de l'échange est alors : (1) don, (2) temps de latence et de négociation axiologiques, (3) contre-don (4) transition de forme de vie.

La description que nous venons de faire de l'échange maussien, à laquelle nous n'avons somme toute ajouté que peu de choses, comporte déjà toutes les propriétés que nous avons reconnues à la médiation, sauf une : l'intervention d'un tiers. Toutes les autres sont impliquées : le temps et le milieu social étroitement liés, la transformation des parties au cours du processus, les enjeux de stabilité et de réactualisation de la valeur, etc. Mais la place du « tiers » est aisément prévisible : il émane du milieu social, il gère le temps et ses effets axiologiques, il définit et/ou met en œuvre le référentiel, il veille à ce que la sémiose finale reçoive l'accord des deux parties.

Médiation plutôt qu'échange ? Le bénéfice est mince. Mais on pourrait élargir la perspective, et considérer l'ensemble des schèmes intégrateurs de la pratique, tels que définis et classés par l'anthropologue Philippe Descola (Descola 2005, p. 421-531). Les schèmes de relation donnent une forme et un contenu à la liaison pratique entre au moins deux existants

(moi et un autrui quelconque) ou entre groupes d'existants (nous et eux). L'inventaire est limité à six types : l'échange, la prédation, le don, la production, la protection, la transmission, et ces types sont transversaux par rapport aux thématiques de la pratique. Les schèmes de relation peuvent être classés selon que les existants qui sont les termes de la relation sont équivalents ou pas sur le plan ontologique et selon que cette relation est réciproque ou non. En bref, selon que, d'un côté, le statut existentiel est plus ou moins semblable ou différent, de l'autre côté, selon que leur rôle dans la relation est réversible ou pas.

Ce qui donne lieu à deux groupes de schèmes :

- le premier caractérisant des relations obligatoirement ou facultativement réversibles entre des termes qui se ressemblent (*l'échange, la prédation, et le don*) ;
- le second caractérisant des relations univoques fondées sur la connexité entre des termes non équivalents (*la production, la protection et la transmission*).

L'échange, la prédation et le don sont des schèmes généraux de relations qui concernent bien plus que la circulation des biens puisque (1) ils concernent toute entité existante, y compris le partenaire de l'interaction lui-même, et pas seulement des « biens », et (2) ils structurent tous les trois l'ethos d'un collectif de manière distinctive. Cette généralisation va au-delà de celle de Lévi-Strauss, puisqu'elle englobe la totalité des existants et du collectif.

Par contraste, les relations du deuxième groupe se déploient entre des existants hiérarchisés, et de manière seulement transitive. La réciprocité est impensable dans un collectif donné pour la *production, la protection et la transmission*.

Les principes de cette typologie peuvent avoir pour conséquence les propriétés et propositions suivantes :

1. La plupart des schèmes intégrateurs de la pratique comportent des conditions restrictives (asymétrie, hiérarchie, irréversibilité, etc.) qui constituent des sources d'obstacles ontologiques à la persistance du collectif. Il n'est donc pas indispensable d'imaginer une structure polémique pour expliquer le besoin de médiation. Par exemple, si la communication est considérée comme un échange, et si elle est appelée à se convertir en transmission (grâce à une médiation), alors elle doit franchir l'obstacle structurel de la réversibilité/irréversibilité.
2. Chaque collectif peut choisir un ou plusieurs schèmes intégrateurs des pratiques de relation, pour en constituer son identité collective sur le plan thématique, et ce schème intégrateur devient alors l'isotopie dominante d'une forme de vie. La « communication » peut donc être par exemple le nom et le masque de vastes pratiques de prédation ou de protection : prédation massive des données individuelles dans la partie cachée des plateformes de réseaux sociaux, prédation massive des consciences réflexives dans la propagande, etc. La médiation est supposée réguler, voire contrôler, ces substitutions et dominances entre schèmes pratiques.
3. Il y a donc médiation dès que l'on associe au moins deux types de schèmes (par exemple : schème réciproque / schème transitif) de manière à résoudre le problème rencontré dans l'un d'eux, et à conforter le lien social entre deux ensembles de partenaires qui participent d'ethos intégrateurs différents. Le 'tiers', c'est le schème pratique compensateur ou correcteur. La médiation, c'est le processus de transition entre schèmes pratiques dont les déterminants sont opposés.
4. La médiation peut alors être décrite sous forme de syntagmes de transitions de formes de vie, comme, par exemple :
 - Échange > prédation > protection
 - Don > production > échange

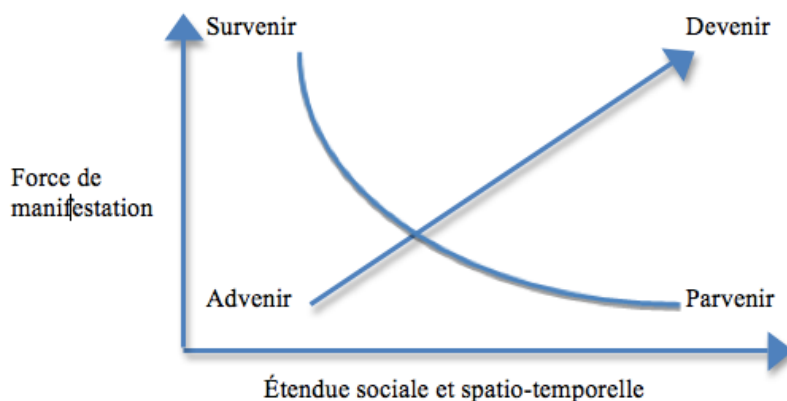
- Protection > don > production > transmission
- Etc.

Conclusion : la médiation comme événement ou comme transition ?

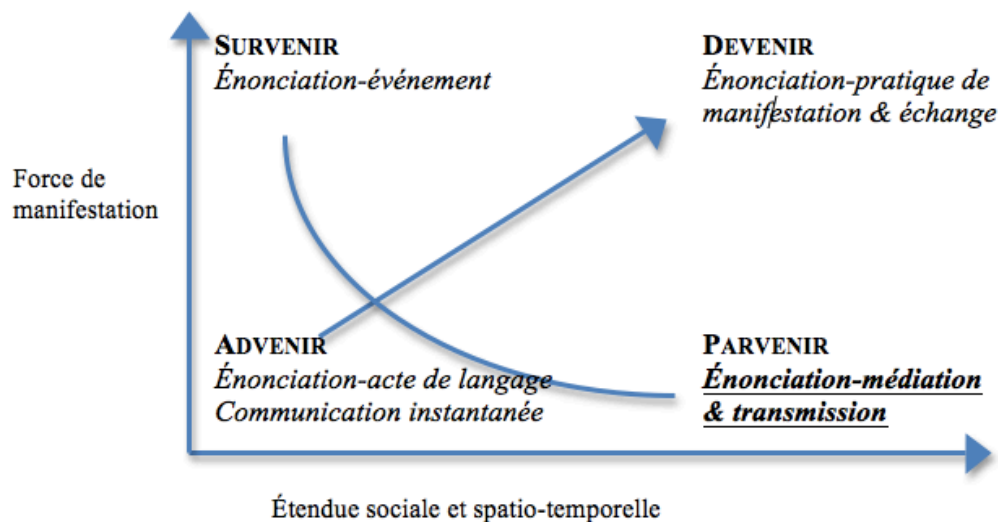
Les distinctions tranchées (avec ou sans le temps, avec ou sans le social, avec ou sans un tiers) sont toujours plus faciles à manipuler que des solutions plus subtiles et diplomatiques, notamment quand on a le souci de se faire comprendre rapidement... sans médiation. Mais les dualités structurales sont toujours d'abord d'étroites interdépendances, qu'il faut suspendre provisoirement pour développer des méthodologies appropriées. Chacune de ces dualités est alors saisie sous des « points de vue » complémentaires et alternatifs, et toute la question réside dans le point de bifurcation : si on se place juste avant, on ne voit pas encore la divergence des méthodes, et si on se place juste après, on ne voit plus l'interdépendance. J'aimerais donc conclure sur les interdépendances, en hommage à Claude Zilberberg, en reprenant un modèle que j'ai mis au point avec lui, grand spécialiste des interdépendances tensives, aujourd'hui malheureusement silencieux. Si on prend le point de vue général d'une approche sémiotique de la médiation, c'est-à-dire de sa contribution aux sémoses, on peut distinguer deux tendances directrices :

1. d'un côté, la force de sélection et de réunion des expressions et des contenus (l'engagement d'une énonciation), et
2. de l'autre côté, l'étendue de la diffusion dans le temps (mais aussi dans l'espace) de cette production sémiotique.

La structure tensile qui en découle permet de définir des sémoses qui font « événement » en privilégiant la force immédiate d'une intention et d'une énonciation, et d'autres qui sont solidement immergées dans l'extension spatio-temporelle du lien social. La médiation trouve place parmi ces différentes possibilités. Le modèle de base est le suivant :



Le modèle auquel conduit notre analyse met clairement en évidence l'antagonisme entre l'énonciation-événement et l'énonciation médiation-transmission : l'une cherche l'éclat, la solution de continuité, la concentration et l'intensification du problème et de sa solution, au prix de la rupture éventuelle du lien, alors que l'autre privilégie l'étalement dans le temps et l'espace, la diffusion et la répartition extensives, et la persistance du lien.



Références bibliographiques

- DAVALLON, Jean, (2003), « La médiation : la communication en procès ? » Paris, *MEI*, « *Médiation et information* », n° 19,.
- DESCOLA Philippe, (2005), *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines »,.
- FONTANILLE, Jacques, (2008), *Sémiotique des pratiques*, Paris, PUF.
- (2015), *Formes de vie*, Liège, Sigilla, Presses Universitaires de Liège.
- GREIMAS, Algirdas Julien et COURTÉS, Joseph, (1979), *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. Sémiotique*, Paris, Hachette.
- LATOUR, Bruno, (2012), *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte.
- MAUSS, Marcel, (1971), « Techniques du corps », in *Essais de sociologie*, Paris, Seuil, « Points », « Sciences humaines ».
- Ordonnance n° 2011-1540 du 16 novembre 2011 portant transposition de la directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale NOR: JUSC1117339R Ordonnance n° 2011-1540 du 16 novembre 2011 portant transposition de la directive 2008/52/CE] (Legifrance)
- SHILLINGS, Marinka, (2010), *La Médiation et les autres modes alternatifs de résolution des litiges inter-entreprises*, Paris, Éditions Chemins de tr@verse.